

Délibération N°13

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	22
VOTANTS :	25

OBJET :

Approbation du budget
primitif 2024 – Budgets
annexes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an **deux mil vingt-quatre**
Le **Onze Avril à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 5 Avril 2024 s'est réuni, à la
Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire publique
sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. Mme MINARD de CHABANNES.
M. FERBOS. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : M. MATICHARD, suppléant
de Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de BERT : M. VIVIER, pouvoir à Mme THEVENOUX
- Commune de LAPALISSE : M. BODIN, pouvoir à M. de CHABANNES
- Commune de LAPALISSE : Mme PERICHON, pouvoir à Mme AUBIN

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Le Conseil de Communauté du « Pays de Lapalisse »,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les propositions d'inscriptions budgétaires pour
l'année 2024 présentées par Monsieur le Président pour chacun des
budgets annexes,

Sur avis favorable de la Commission des Finances réunie le
Mardi 02 Avril 2024,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les budgets primitifs pour l'exercice 2024 qui
s'équilibrent en dépenses et en recettes, y compris les reports, de la
façon suivante :

BUDGET ANNEXE HÉBERGEMENTS DE LOISIRS :

- en section de fonctionnement : 101 000 €
- en section d'investissement : 153 000 €

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE CLOS DES ROSIERS :

- en section de fonctionnement : 41 150 €
- en section d'investissement : 35 752 €

BUDGET ANNEXE MOULIN DE LA VILLE À LAPALISSE :

- en section de fonctionnement : 96 300 €
- en section d'investissement : 97 690,98 €

BUDGET AUTONOME OFFICE DE TOURISME :

- en section de fonctionnement : 240 000 €
- en section d'investissement : 62 600 €

BUDGET ANNEXE SERVICE DE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE :

- en section de fonctionnement : 209 600 €
- en section d'investissement : 19 770,28€

BUDGET ANNEXE ZAE « PRÈS DE LA GRANDE ROUTE » :

- en section de fonctionnement : 485 900 €
- en section d'investissement : 553 131,60 €

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 23 AVR. 2024

Publié ou Notifié
le : 12 AVR. 2024
Accusé Réception en Sous-Préfecture

le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le : 23 AVR. 2024

Le Président,
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"